

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du Lundi 6 avril 2021 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 31 Mars 2021 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 6 Avril 2021.

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Thierry Duclos.

Absents : Messieurs Bernard Domingues, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade

Absente excusée : Mesdames Stéphanie Fischer, Christelle Le Goff Marcos

Procuration : Madame Stéphanie Fischer a donné procuration à Monsieur Bruno Mora

Monsieur Joël Colleau est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 1^{er} mars 2021
2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020
Vote de l'affectation du résultat 2020
3. Vote du Budget Primitif 2021
4. Désignation du 2^{ème} adjoint
5. Vote du taux d'imposition (bâti et non bâti)
6. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du 1^{er} mars 2021 :

Suite à l'absence d'envoi du compte rendu du 1^{er} mars, l'approbation de ce dernier est reportée au prochain Conseil Municipal.

2) Vote du Compte Administratif, du Compte de Gestion 2020 et affectation du résultat 2020 :

Monsieur Jean-Paul Ascon présente le Compte Administratif 2020 et précise que ce dernier est conforme au compte de gestion. Après avoir répondu aux différentes questions, Monsieur Sylvain Lheullier, adjoint au maire, propose l'adoption de ces 2 documents budgétaires.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

8 Pour

Le Compte de gestion et le Compte Administratif sont votés à l'unanimité.

3) Vote du Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire donne également la parole à Monsieur Jean-Paul Ascon pour présenter le Budget Primitif 2021. Celui-ci est présenté par section et par chapitre. La section dépenses d'investissement est présentée dans son détail.

Concernant le budget, une note de synthèse a été effectuée et envoyée à la Préfecture et consultable à la mairie.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.

4) Désignation du 2ème adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont demandé de régulariser, par délibération, le rang de Monsieur Lheullier suite à la démission de Monsieur Hervé Soulès-Maumus (2^{ème} adjoint). Ainsi, Monsieur Sylvain Lheullier prend la place de 2^{ème} adjoint et devient délégué suppléant à la Communauté des Communes Adour Madiran. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 2 novembre 2020, a fixé à 2 le nombre d'adjoints. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de désigner un 3^{ème} adjoint.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération est adoptée à l'unanimité

5) Vote du taux d'imposition (foncier bâti et non bâti) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du taux de fiscalité. Suite à cette discussion, l'assemblée décide de ne pas augmenter cette année les taux du foncier bâti et non bâti.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le vote du taux est adopté à l'unanimité

6) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération concernant la convention entre la micro-crèche, la CCAM et la mairie en raison de la demande formulée par les services de la Préfecture. En effet, la commune ne peut participer financièrement aux investissements concernant le bâtiment de la micro-crèche dès lors que la compétence est transférée à un EPCI-FP et en l'occurrence la CCAM.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le vote du taux est adopté à l'unanimité

- PLUI : Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec les commissaires enquêteurs. En effet, 2 points particuliers ont été abordés. L'un concernant la demande de madame Sénac Geneviève et l'autre concernant la demande de Madame Abadie Audrey. Ces 2 demandes seront examinées par les services de l'Etat
- Echange de voirie : à la suite d'un accident de la circulation bénin, Monsieur le Maire a constaté qu'une partie de la voirie de la route d'Escondeaux n'avait pas été transférée à la CCAM alors que celle-ci présente un intérêt communautaire. En revanche, la rue de l'Adour, voie d'intérêt communautaire, ne dessert que les riverains de cette rue. Ainsi, après intégration dans le domaine public de la voirie de la rue de l'Adour, Monsieur le Maire propose de faire un échange de ces 2 voies avec la CCAM. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches avec la CCAM.
- Eglise : il est constaté une fissure sur l'angle sud de l'église. Ce point est à surveiller. Par ailleurs, il est proposé de réaliser un démoissage de la toiture. Après discussion, il est proposé de demander un devis à l'entreprise qui réalisera la réhabilitation de la toiture de la mairie.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA